

Les taux du mois de juillet



La tendance des taux

La baisse des taux se confirme

Nous observons quelques baisses des taux de crédit immobilier le mois dernier, et cette tendance se confirme en ce début d'été. Fait atypique, puisqu'historiquement, durant la période estivale, les banques ont tendance à stabiliser leurs taux pour calmer le jeu avant la reprise de septembre voire même à les augmenter. En ce mois de Juillet, nous notons sur les barèmes reçus -0,10%, -0,15% et dans certains cas -0,30% par rapport au mois dernier. Les emprunteurs, dans la majorité des cas, peuvent envisager un crédit immobilier à **1,20% sur 15 ans et 1,30% sur 20 ans**. Les meilleurs profils peuvent négocier des taux à 0,75% sur 15 ans et 0,90% sur 20 ans.

1,30% sur 20 ans

Baromètre immo empruntis !				
Durée (ans)		Taux max	Taux du marché	Taux min
7	→	1.70%	0.80%	0.39%
10	→	1.70%	0.95%	0.50%
15	↗	1.93%	1.20%	0.75%
20	↘	2.14%	1.30%	0.90%
25	→	2.25%	1.60%	1.22%
30	↗	2.48%	1.95%	1.55%

Mis à jour le 06-07-2020, taux comparés par rapport au 04-06-2020



Analyse de Frank Roullier, Président d'Empruntis



La tendance baissière enclenchée le mois dernier se poursuit et les barèmes de la quasi-totalité de nos partenaires bancaires suivent ce mouvement sur certains profils et certaines durées. Les banques ne souhaitent pas forcément marquer une pause en cette période mais restent ouvertes aux possibilités de financement. « *Il s'agit d'une opportunité pour les porteurs de projets immobiliers de pouvoir les concrétiser, mais toujours dans la limite des restrictions actuelles. Si les taux d'emprunt immobilier restent historiquement bas, l'accès au crédit est limité pour certaines catégories d'emprunteurs et la faible augmentation des taux d'usure ne change pas véritablement la donne* » analyse Frank Roullier, Président d'Empruntis. Les normes HCSF, qui limitent la durée des crédits immobiliers à 25 ans et le taux d'endettement à 33% maximum, paralysent l'aboutissement de certains dossiers qui, il y a quelques mois encore, auraient été acceptés et financés. Dans ce contexte, l'apport personnel est fortement apprécié et est donc à privilégier pour rassurer les organismes prêteurs. Ces derniers restent très attentifs à la pérennité des revenus, mais également aux capacités d'épargne des futurs acquéreurs.

Taux moyens de crédit immobilier sur 20 ans

